

heures ce soir, doit être suspendue. A ce sujet, je tiens à rappeler aux députés le paragraphe 5 b) de l'article 6 du Règlement, adopté à titre provisoire, qui, de l'avis de la présidence, s'applique à ce cas. Voici le texte de ce paragraphe:

Lorsqu'une séance est prolongée en conformité du paragraphe (6) du présent article du Règlement, ou lorsqu'il est prévu par quelque autre article du Règlement que les affaires en délibération à l'heure habituelle de l'ajournement doivent être réglées ou terminées, les procédures d'ajournement au cours de cette séance doivent être suspendues et cette séance ne peut pas être ajournée, sauf en conformité d'une motion d'ajournement proposée par un ministre de la Couronne.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

• (8.00 p.m.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de Don Jamieson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur l'amendement du très honorable M. Diefenbaker et sur le sous-amendement de M. Douglas.

[Français]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, la lecture du discours du trône de cette année était attendue avec impatience par tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique. Ils attendaient avec espoir que, dans l'année du centenaire, le gouvernement marquerait cet anniversaire, tout en donnant une claire indication des premiers pas législatifs essentiels à résoudre quelques-uns des plus urgents problèmes auxquels doivent faire face les familles de ce pays. Leur espoir et leur expectative devenaient encore plus vifs quand le Gouverneur général prononçait ces mots:

Cette session du Centenaire nous fournit l'occasion d'entreprendre la réalisation des projets auxquels nous pensons pour le deuxième siècle de la Confédération.

Et que leur a donné le gouvernement? Un programme législatif? Mais non! Une composition de 5,500 mots remplis de généralités sonores. Une vision de la terre promise, sans une seule carte routière pour y arriver.

Même avant la fin du discours, on ne pouvait pas éviter le soupçon, voire la certitude qu'avec notre direction actuelle, nous n'y arriverions jamais, car il y aurait

[M. l'Orateur suppléant.]

trop d'études profondes, trop de Livres blancs, trop d'équipes spéciales qui menaceraient de nous détourner.

[Traduction]

Maintenant, monsieur l'Orateur, pour montrer que je suis bilingue, je vais passer à la langue que je connais mieux. A mon avis, le discours du trône paraît très impressionnant jusqu'au moment où l'on se rend compte de l'abîme qu'il y a entre les brillantes promesses du gouvernement pour un Canada comblé de tant de bonnes choses, et ses réalisations positives. Considérons, par exemple, la question de l'habitation. Je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus; certains de mes collègues s'en chargeront. Je me contenterai de dire quelques mots à ce sujet. C'est actuellement notre plus grave problème sur le plan intérieur, et, pourtant, dans ce discours de 5,500 mots, on en a consacré 38 seulement au problème de l'habitation. Les voici:

Vous serez invités à étudier de nouveaux programmes sur l'habitation qui, tout en étant fondés sur le principe que le logement relève, au premier chef, des particuliers et des autres paliers de gouvernement, aideront à répondre aux besoins futurs clairement prévisibles.

Je tiens à dire qu'aujourd'hui, c'est au gouvernement fédéral qu'il incombe d'abord de fournir les logis qui manquent au Canada. En outre, de concert avec les provinces, le gouvernement fédéral devrait faire un relevé général des besoins. A mon sens, tel est le premier devoir à accomplir, de nos jours. Ce n'est pas aux particuliers à s'en charger, contrairement à ce que dit le gouvernement, car nombre d'entre eux ne peuvent absolument rien faire pour répondre à leurs besoins en matière de logement.

Cet après-midi, le ministre chargé du logement s'est adressé à la Chambre. Vu ce qu'on a dit dans le discours du trône, nous nous attendions qu'il nous donnerait au moins un aperçu des prochaines mesures législatives concernant le logement. Mais non. Il nous a plutôt servi un résumé des politiques des quelques dernières années par suite desquelles il manque au moins 20,000 logis, sans compter les besoins connexes qui s'accumulent depuis des années. Sur un ton satisfait, il a parlé des années 1961 à 1966, sauf erreur. Il a dit que nous pouvions contempler avec une vive satisfaction, expression sur laquelle il a insisté, ce que nous avions accompli dans le domaine du logement. Or, il y a seulement deux ans, soit pendant la période même qu'il a mentionnée, voici les paroles qu'il prononçait au sujet du logement:

Malgré toutes nos intentions et tous nos efforts, environ 100,000 familles canadiennes passent chaque instant de leur vie dans des conditions d'habitation qui sont une honte pour leurs collectivités.